

« LA DISCLOSURE »

« La disclosure » ou la nouvelle ingénierie juridique de la franchise, du partenariat et des réseaux commerciaux

(Analyse et commentaire de la Loi Doubin du 31/12/89 et de son décret d'application.

Placées sous la responsabilité scientifique de Maître Olivier GAST, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Cabinet GAST (Paris, Bruxelles, Milan, Barcelone), Président de l'Université Européenne de la Franchise (Colmar), Professeur à l'Institut de Promotion de la Franchise (Colmar), Professeur au groupe H.E.C., Président de la Commission Franchising de l'Union Internationale des Avocats (U.I.A.).

Organisées par le département Formation de la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.

Journées d'étude des 29 et 30 octobre 1990 (Hilton Suffren Paris 15^e)

JOURNÉE DU 29 OCTOBRE 1990

- | | |
|---|--|
| 9h00 - 9h15: La Loi Doubin - Une évolution ou une révolution ? à compléter | 14h30 - 15h00: Une divulgation sincère en vue d'un contrat signé en toute connaissance de cause. Analyse sémantique |
| 9h15 - 10h00: Fondement de la « disclosure » : droit comparé, historique et esprit de la Loi Doubin (Olivier GAST) | O. BINDER, Avocat à la Cour de Paris, Cabinet JACOB, BINDER, VEROUX, Paris |
| 10h00 - 10h35: Rappel et Analyse de la Loi Doubin à compléter | 15h00 - 15h30: La responsabilité du franchiseur dans la rédaction du document de disclosure (divulgation pré-contractuelle). A compléter |
| 10h35 - 11h15: Pause café | 15h30 - 16h00: Pause café |
| 11h15 - 12h00: Analyse du décret — Interférences du décret et de la Loi Didier FERRIER, Professeur à la faculté de Droit et de Sciences Economiques de Montpellier. | 16h00 - 16h30: Divulgation complète ou partielle, quels enjeux, quelles sanctions ?
A compléter |
| 12h00 - 12h30: Le nouveau droit financier de la distribution
Olivier GAST | 16h30 - 17h00: La disclosure et l'indemnité de clientèle
Monique BEN SOUSSEN, Avocat à la Cour de Paris |
| 12h30 - 14h00: Déjeuner: Pendant le déjeuner, conférence de 15 minutes | 17h00 - 17h30: Débat - Conclusion et présentation des ateliers de la journée du 30 octobre. |
| 14h00 - 14h30: Vers quel degré de précision la divulgation préalable doit-elle aller ?
Olivier GAST | |

JOURNÉE DU 30 OCTOBRE 1990

- | | |
|---|--|
| 9h00 - 9h30: Introduction | 2 ^e atelier: Transparence marketing (atelier de 1h30') |
| 9h30 - 9h45: Guide pratique permettant d'établir un document de disclosure
Philippe LAPEYRERE, Avocat à la Cour de Paris, Cabinet GAST | Claude Negre, Conseil en Marketing |
| 9h45 - 10h15: Jeu de rôle (un franchiseur et un candidat franchisé. Mise en scène d'un exemple vivant) | 3 ^e atelier: Transparence financière (atelier de 1h30') |
| 10h15 - 10h30: Mise en place de trois ateliers | Marc SOUNIGO, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes. |
| 1 ^{er} atelier: Transparence juridique et contractuelle (atelier de 1h30') | 17h00 - : EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SYNTHÈSE (comment rédiger le document de disclosure) |
| Olivier GAST | CONCLUSION: La franchise, un partenariat actif |

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Librairie Générale de Droit et Jurisprudence EJA FORMATION
26, Rue Vercingetorix - 75014 Paris
Tél. : (1) 43 35 01 67 - Télex : EJA 203918F
Télécopie : (1) 43 20 07 42